

Cahier des charges

Système d'enregistrement du temps de travail — Modèle PointeuseBadgeuse.eu

1. Contexte

Suite à l'arrêt CJUE C-55/18 du 14 mai 2019 et à la transposition belge prévue pour le 1er janvier 2027, [Nom de l'entreprise] doit mettre en place un système d'enregistrement du temps de travail **objectif, fiable et accessible**.

2. Périmètre

- **Sites concernés :** [liste des sites / adresses]
- **Nombre de travailleurs :** [nombre]
- **Régimes horaires :** [fixe / variable / équipes / ...]
- **Travail mobile / télétravail :** [oui / non / hybride]

3. Exigences légales

Critère	Exigence
Objectivité	Horodatage automatique, non modifiable par le travailleur après enregistrement
Fiabilité	Disponibilité \geq 99,5 %, journalisation des corrections, sauvegarde quotidienne
Accessibilité	Le travailleur doit pouvoir consulter ses propres données à tout moment

4. Exigences fonctionnelles

4.1 Enregistrement

- Pointage entrée / sortie avec horodatage automatique
- Technologies acceptées : badge RFID, code PIN, biométrie (dans le respect du RGPD)
- Gestion du mode hors-ligne avec synchronisation automatique
- Gestion des pauses (optionnel : [oui / non])

4.2 Consultation

- Portail web ou application mobile pour consultation par le travailleur
- Tableau de bord RH avec vue d'ensemble par équipe / département
- Historique consultable sur [6 mois / 1 an / 5 ans]

4.3 Export & intégration

- Export CSV / Excel des données de pointage
- Intégration avec le secrétariat social : [Partena / SD Worx / Securex / Liantis]
- API disponible pour intégration ERP (optionnel)

5. Exigences techniques

Critère	Spécification
Connectivité	Wifi / Ethernet / 4G
Alimentation	Électrique, avec batterie de secours
Indice de protection	[IP65 pour environnement industriel / IP20 pour bureau]
Chiffrement	TLS 1.2+ pour toutes les communications
Hébergement des données	Union européenne (RGPD)

6. Exigences RGPD

- DPIA (analyse d'impact) réalisée avant mise en production
- Registre des traitements mis à jour
- Contrat de sous-traitance (art. 28 RGPD) avec le prestataire
- Note d'information remise aux travailleurs
- Durée de conservation définie et purge automatique

7. Services attendus

- Installation et configuration sur site
- Formation des équipes (RH + travailleurs)
- Support technique (SLA : [délai de réponse])
- Garantie matérielle : [1 an]
- Maintenance préventive : [fréquence]

8. Critères d'évaluation

Critère	Pondération
Conformité légale (objectif / fiable / accessible)	30 %
Conformité RGPD	20 %
Facilité d'utilisation	15 %
Intégration secrétariat social	15 %
Prix (TCO sur 5 ans)	10 %
Support et garantie	10 %

9. Calendrier souhaité

Étape	Échéance
Réception des offres	[date]
Sélection du prestataire	[date]

Installation pilote	[date]
Déploiement complet	[date]
Mise en conformité totale	Avant le 01/01/2027

Établi par : [Nom, fonction]

Approuvé par : [Nom, fonction]

Date : ___/___/___

Date : ___/___/___